



---

## Avis public

---

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 septembre 2024, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *Règlement numéro 2024-191 modifiant le règlement numéro 2019-145 concernant la réserve financière du programme de réhabilitation de l'environnement (fonds environnemental)*.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca).

QU' il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 18 septembre 2024.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 18<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier

---

Antoine Guilbault-Houde

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Antoine Guilbault-Houde, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

---

Antoine Guilbault-Houde